



Commune - LARDY

Analyse financière simplifiée 2015

TRES. ETAMPES COLLECTIVITES

Introduction

Composée pour plus de la moitié de sa superficie d'espace rural, entre la rive gauche de la Juine, le plateau agricole de l'Hurepoix et les coteaux boisés, la commune de Lardy a gardé le charme d'une petite bourgade. Elle offre à ses habitants une agréable diversité, composée de quartiers pavillonnaires récents et d'autres plus anciens, témoignage d'un riche patrimoine.

La commune, située à 38 km au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne, compte un peu plus de 5500 larziacois, dont moins d'un quart est non imposable, et dont le revenu fiscal est supérieur à la moyenne nationale.

Sur son territoire est installé depuis 1951 le Centre Technique RENAULT, générateur de plus de 2 000 emplois.

Lardy a intégré au 1er janvier 2016 la Communauté de Commune entre Juine et Renarde.

Principaux constats

La commune de LARDY a réalisé des investissements importants sur la période et notamment en 2013 et 2014.

Elle a pour cela utilisé partiellement ses réserves et diminué son fonds de roulement , qui reste cependant confortable.

Elle a du recourir à l'emprunt pour des montants importants , elle demeure toutefois à un niveau d'endettement raisonnable.

Une diminution importante des recettes et beaucoup moins conséquente des dépenses , ont fortement impacté le niveau de CAF de la commune.

La CAF brute permet malgré tout de couvrir le remboursement de la dette et la CAF nette demeure supérieur à la moyenne départementale de la strate.

La commune dispose de quelques marges de manoeuvre , notamment au regard d'exonérations de bases fiscales de TH importantes.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

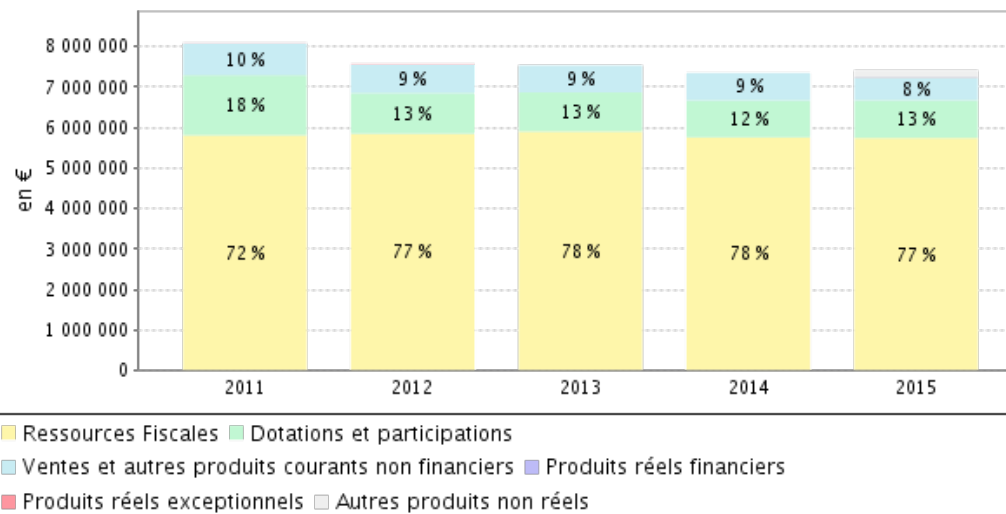
Les recettes de fonctionnement ont enregistré une forte diminution en 2012, suivi par un tassement régulier sur les années suivantes. Sur la période la commune voit ses recettes en baisse de 800K€.

Toutefois avec 1284€ par habitant, elles se situent au niveau de la moyenne départementale qui est à 1253€.

Les ressources fiscales sont avec 1015€ par habitant, supérieures à la moyenne de la strate (892€). A l'inverse, les dotations sont inférieures, ne représentant que 165€, contre 227€ pour la moyenne.

La cessation de la perception du fonds départemental de péréquation de la TP à partir de 2012, pèse de façon importante sur l'évolution des produits de même que la diminution régulière de l'attribution de compensation suite à de nouveaux transferts de compétences et la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	1 015	892	843	739
Dotations et participations	165	227	240	259
Ventes et autres produits courants non financiers	101	124	129	112
Produits réels financiers	0	0	33	24
Produits réels exceptionnels	1	8	16	10

Strate de référence :

Population : 5650

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les prévisions budgétaires sont conformes aux réalisations pour les ressources fiscales et les dotations. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

Les encaissements des autres produits, dépassent assez nettement les prévisions. Le taux de réalisation des produits financiers n'est pas significatif au regard du faible montant.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

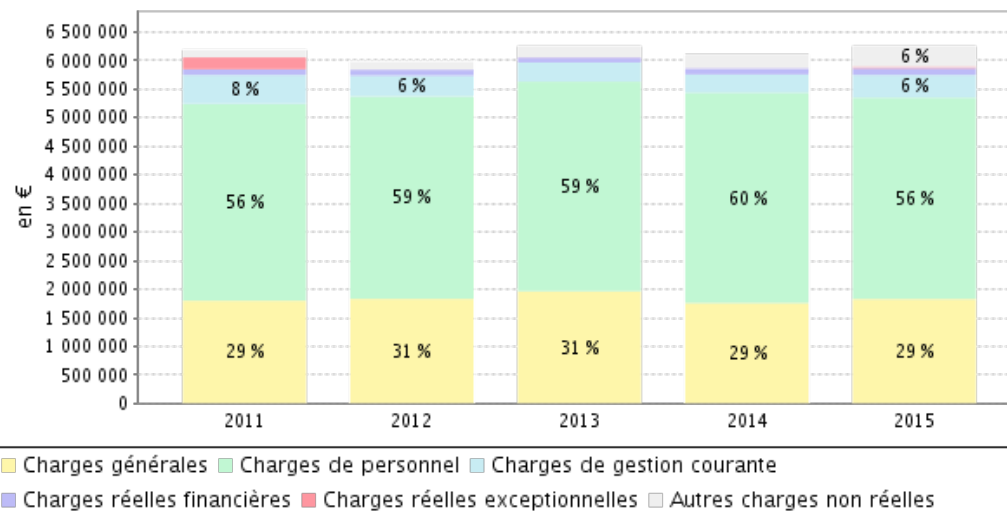
Ressources Fiscales	101,46 %
Dotations et participations	101,16 %
Produits courants	115,23 %
Produits financiers	76,93 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Après avoir enregistré une légère diminution en 2014, le niveau des charges s'est **REPERES** stabilisé en 2015.

En euros par habitant, les principaux postes de dépenses sont très proches de la moyenne départementale des communes de la strate.

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	323	314	318	256
Charges de personnel	623	660	628	532
Charges de gestion courante	70	76	97	124
Charges réelles financières	20	27	60	56
Charges réelles exceptionnelles	4	3	3	6

Strate de référence :

Population : 5650

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les prévisions de dépenses sont très proches des réalisations , hormis pour les charges générales dont tous les crédits n'ont pas été consommés.

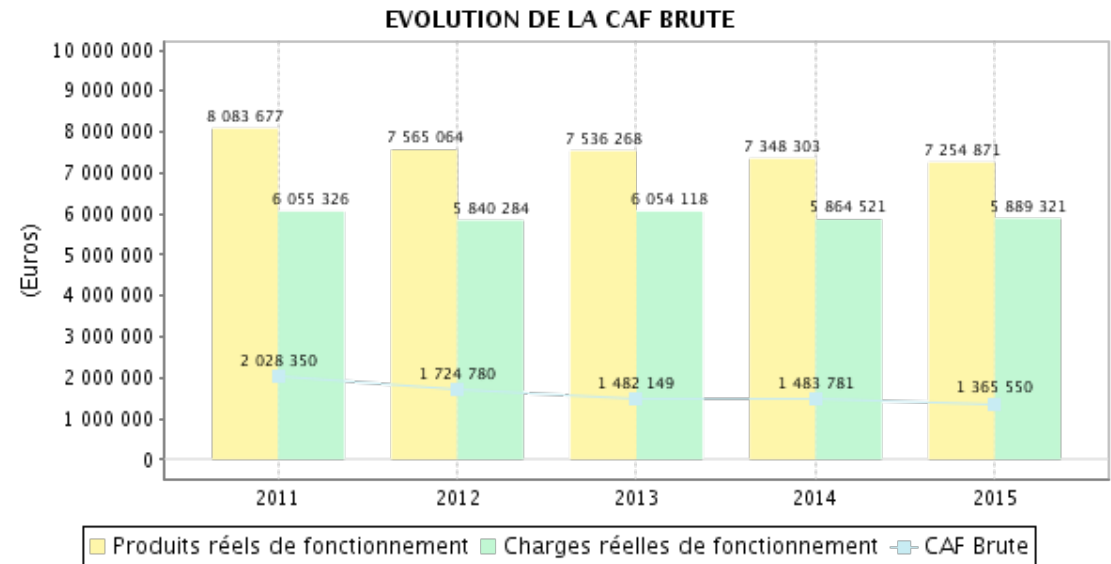
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
Charges générales	84,01 %
Charges de personnel	98,25 %
Charges de gestion courante	97,82 %
Charges réelles financières	97,41 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

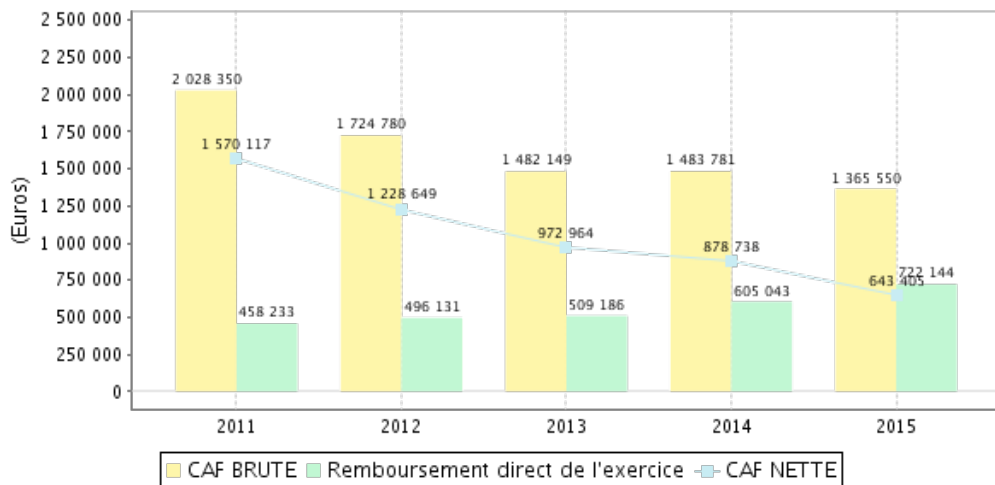
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 800K€ sur l'ensemble de la période, alors que les dépenses ne diminuent que de 166K€. On constate donc une forte érosion de la CAF brute (-663K€).

La CAF brute demeure toutefois à un niveau assez élevé, elle représente 242€ par habitant pour une moyenne départementale de 171€.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

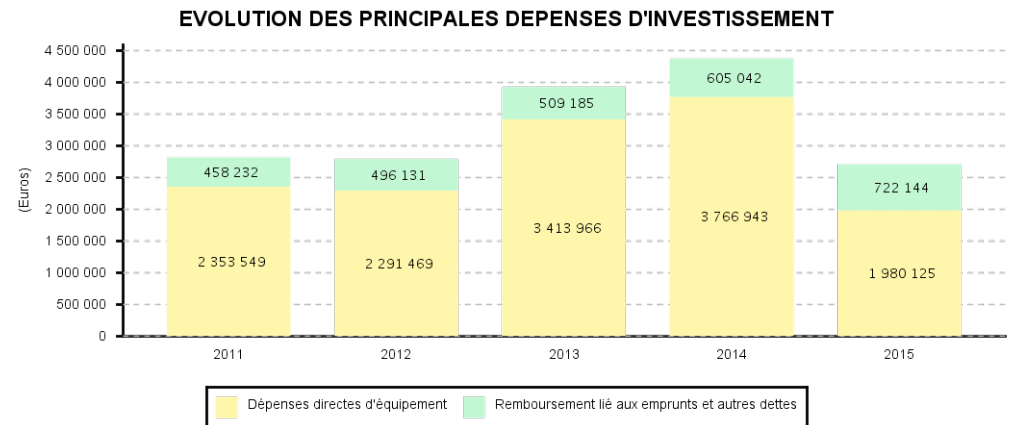
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'augmentation annuelle du remboursement en capital des emprunts conjugué à la baisse de la CAF brute, se traduit par une forte dégradation de la CAF nette (-927K€). Elle demeure toutefois supérieure à la moyenne départementale de la strate avec 114€ par habitant contre 87€. Il reste à la commune 643K€ pour investir, une fois le remboursement de ses emprunts assuré.

Les opérations d'investissement

La commune a beaucoup investi en 2013 et 2014 (plus de 7M€ sur la période) , les investissements 2015 demeurent importants , mais plus modérés. A l'inverse la part consacrée aux remboursements d'emprunt augmentent significativement.



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	350	243	246	260
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	127	84	80	91

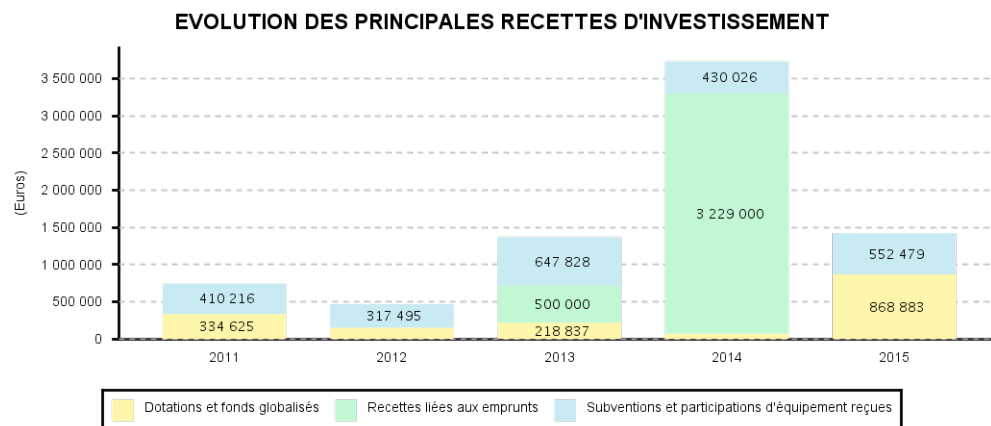
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dépenses directes d'équipement (1)	71,53 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

La commune a du emprunter 3,7M€ en 2013 et 2014 pour financer ses projets , 2015 et marqué par un important retour de FCTVA lié en partie à un rattrage du précédent exercice.



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	153	85	67	59
Recettes liées aux emprunts	0	62	111	93
Subventions et participations d'équipement reçues	97	49	64	58

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	105,27 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	71,69 %

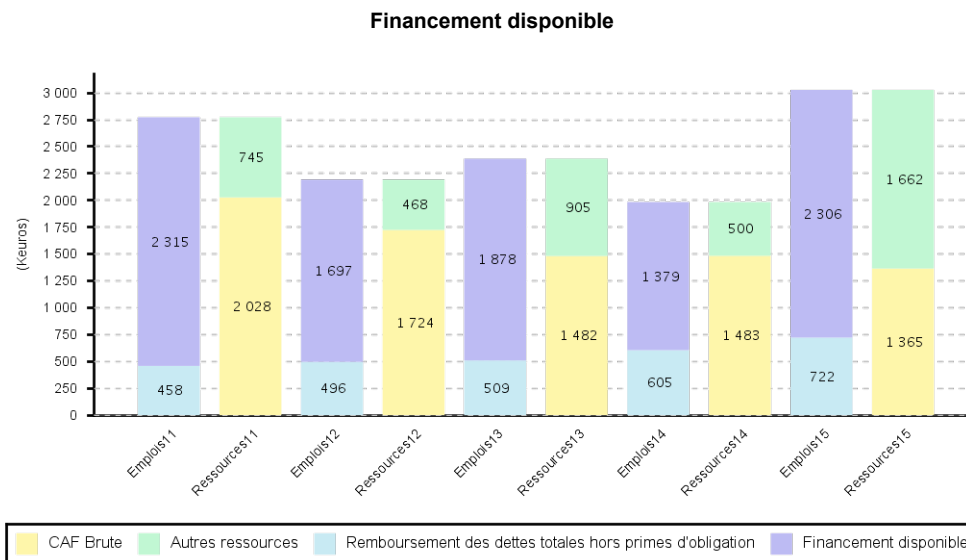
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

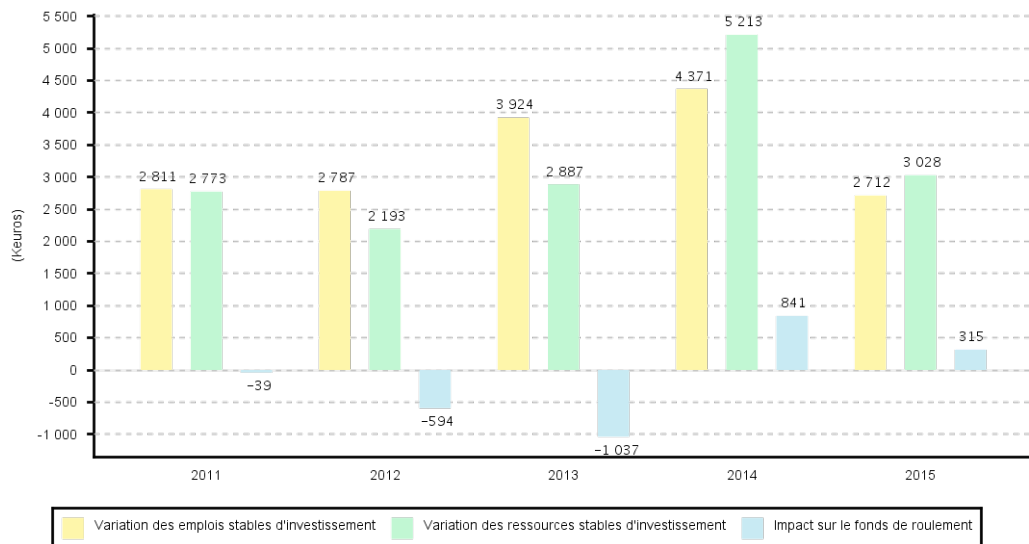
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Le financement disponible dégagé chaque année est important , particulièrement en 2015 avec des encaissements de subventions attendues et le retour du FCTVA.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

les dépenses 2012 et 2013 ont excédé les ressources de la section d'investissement et ont nécessité un prélèvement sur le fonds de roulement de la commune. A l'inverse en 2014 et 2015, toutes les ressources n'ont pas été utilisées et le fonds de roulement a pu être reconstitué.

Bilan

BILAN EN 2015

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 58 576 458	Ressources propres 55 279 405	
Actif circulant 217 385	Dettes financières 4 964 605	Fonds de roulement net global 1 667 551
Trésorerie 2 036 866	Passif circulant 586 700	BFR -369 315

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 2\,036\,866$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Les ressources propres et les dettes financières excèdent l'actif immobilisé brut , cela constitue le fonds de roulement pour 1.667.551€.

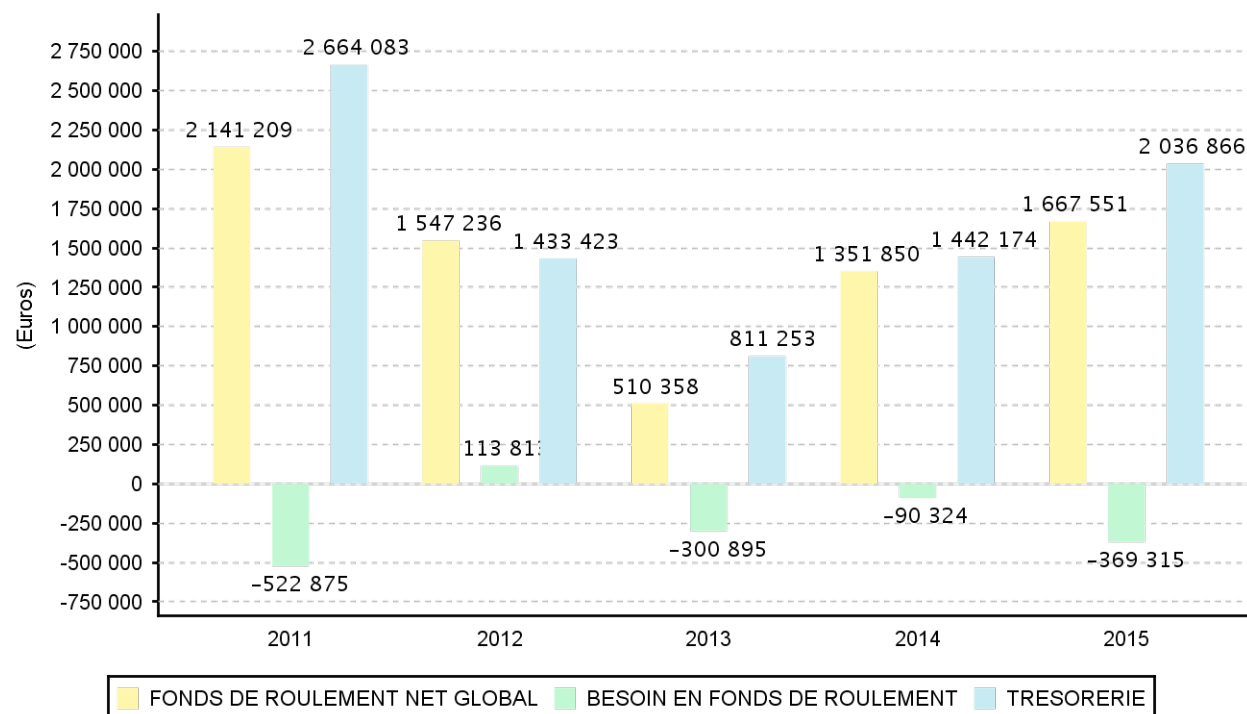
La commune a plus de dettes à court terme que de créances , cela génère un besoin en fonds roulement négatif qui abonde la trésorerie pour 369.315€.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

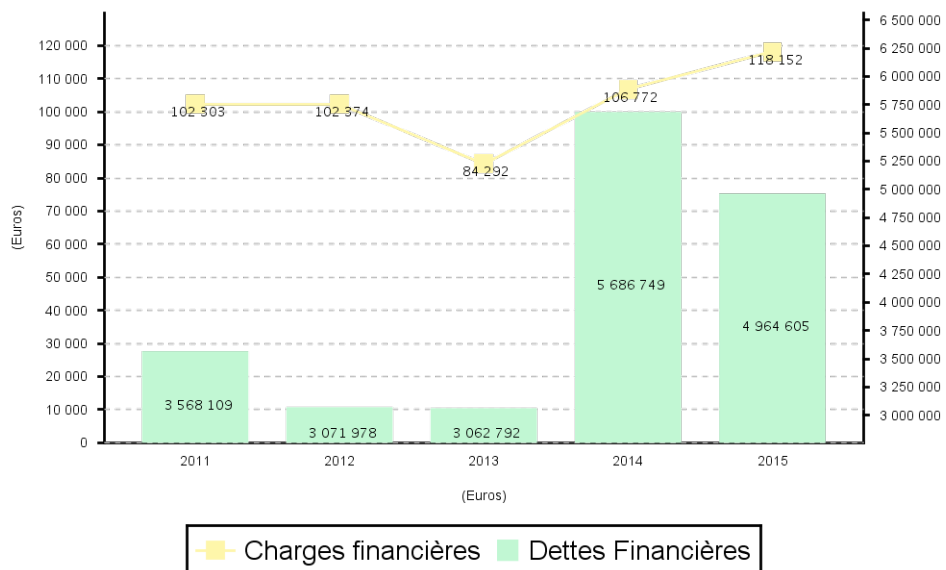
Fortement dégradé en 2013, le fonds de roulement retrouve en 2015 son niveau de 2012, avec 1.667K€ et 295€ par habitant, il se situe légèrement au dessus de moyenne départementale qui est de 289€.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



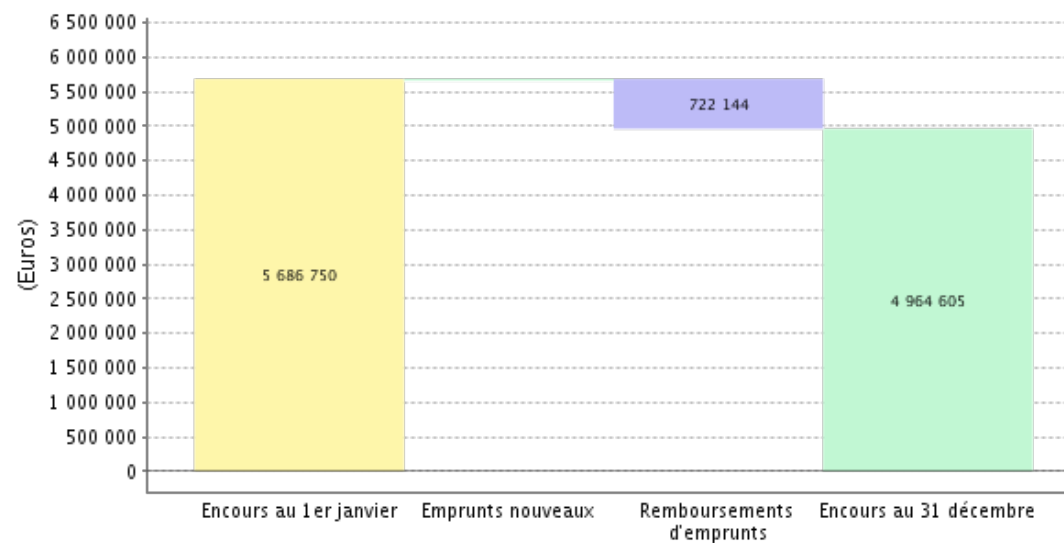
La ville de LARDY était très peu endettée jusqu'en 2013. Les emprunts souscrits en 2013 et 2014, se traduisent par une forte augmentation du volume de la dette et des charges financières.

Toutefois l'encours de dette fin 2015, avec 879€ par habitant est proche de la moyenne départementale (767€). Les charges financières (21€ par habitant) sont inférieures à la moyenne (27€).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2015 et la commune voit son encours diminué de 722K€.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

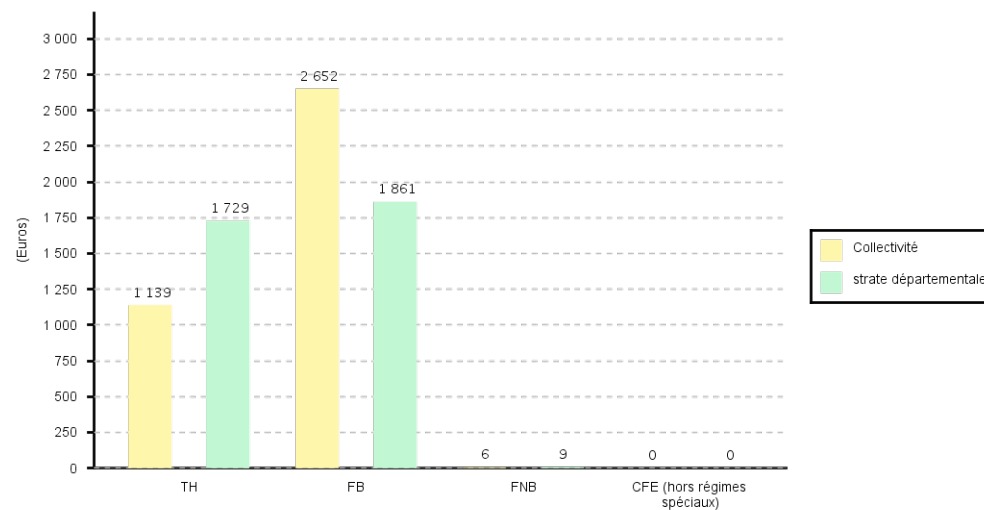
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)



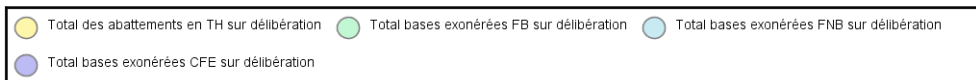
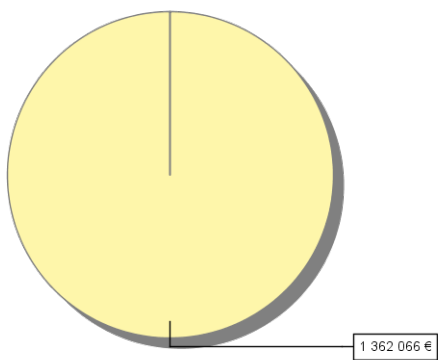
Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les bases communales de taxe d'habitation sont très faibles et largement inférieures à la moyenne de la strate.

A l'inverse les bases du foncier bâti sont bien supérieures à la moyenne. L'importance des bases de TFB est liée à la présence de Renault.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2015



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abatements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

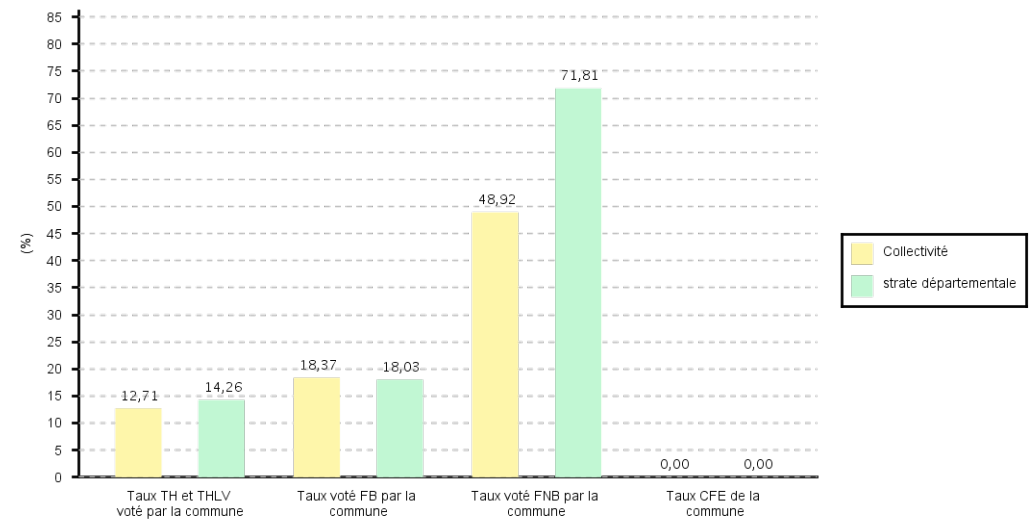
1. des majorations d'abatements de taxe d'habitation voire des abatements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

La faiblesse des bases de la taxe d'habitation est en partie due à des exonérations facultatives appliquées par la commune. Elles représentent 1.362K€ de bases exonérées. Mais aussi à la valeur locative moyenne. Elle n'est que de 3782€ en 2015 pour Lardy et 5 213€ pour la moyenne.

Les taux

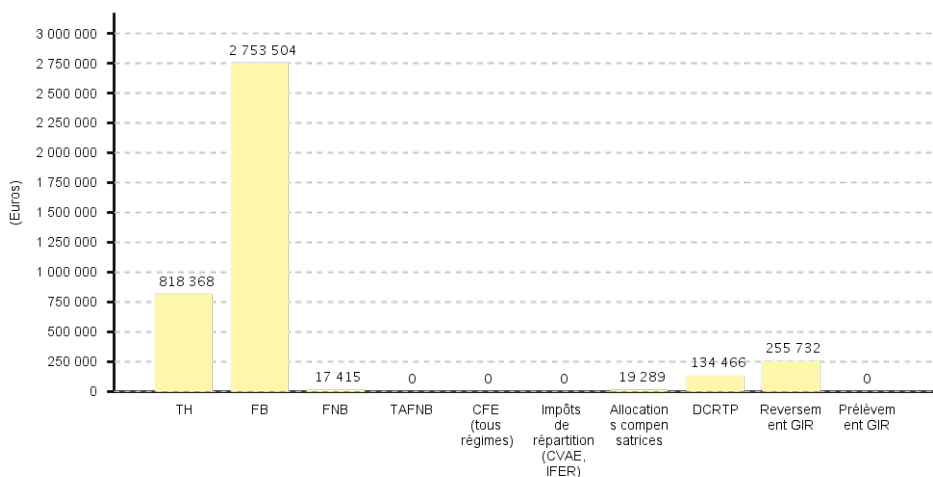
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2015



Si le taux du foncier bâti est proche de la moyenne départementale, celui de la TH est en dessous.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Le produit du foncier bâti est trois fois supérieur à celui de la TH. Avec 487€ par habitant il est nettement supérieur à la moyenne départementale située à 373€.

Le produit de la TH représente seulement 145€ par habitant, pour une moyenne départementale à 247€.

La commune perçoit des reversement GIR et DCRTP de 255.732€ et 134.466€ , compensant des pertes de ressources consécutive à la réforme de la fiscalité directe et la suppression de la TP.

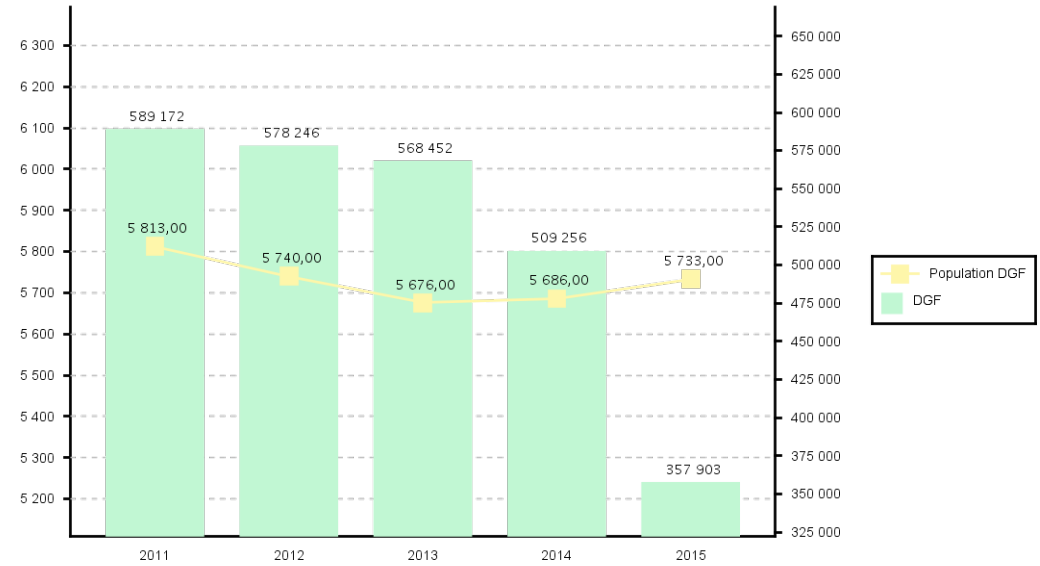
De part la présence de l'entreprise Renault sur son territoire, la commune de Lardy est potentiellement très riche financièrement. Son potentiel financier (source DGCL) s'élève en effet à 8 521 K€ soit 1 486 € par habitant contre une moyenne nationale à 1 027 €.

Son effort fiscal est toutefois limité, la pression fiscale exercée sur le territoire communal est assez modérée.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La commune a vu sa DGF diminuer de 231K€ sur la période dont 151K€ sur le seul exercice 2015 , en application des mesures liées au rétablissement des comptes publics.

Structure de la DGF

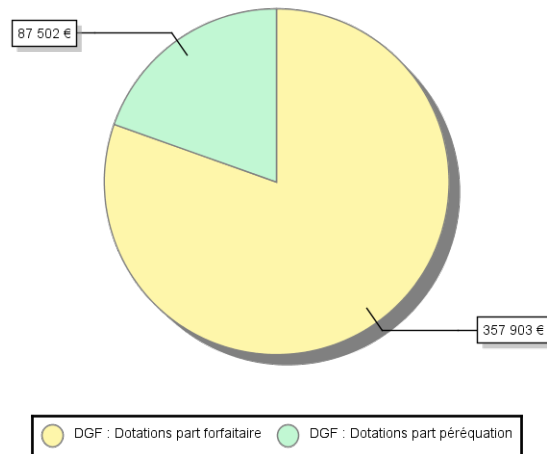
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2015



En complément de la dotation forfaitaire, la commune perçoit une dotation de solidarité rurale (partie verte du graphique ci-dessus)